

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2020



Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2020

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	2153.00	Timbres+Frais banque	587.85
Intérêts livret	16.96	Photocopies	239.00
		Déplacements	175.35
		Adhésions à d'autres associations (1)	218.00
		Assurances	381.41
		Abonnement La Savoie	66.00
		Pot AG, Galette	78.9
		Cartouche encre	46.99
		Frais avocat	1152.10
		Site internet	28.80
		Achat dosimètre	29.50
Total des recettes:	2169.96	Total des dépenses.	3003.90
Soit un déficit de 2169.96 - 3003.90 = - 833.94euros			
Report année 2019 : 8697.64 euros			
Soit en caisse : 8697.64 – 833.94 = 7863.70 euros			

(1) FNE Savoie, CRIIRAD, Paysages de France, ATMO, sortir du nucléaire...

Etat des comptes :

Au 25.10 2020 sur notre CCP : 5626.96 euros Livret A : 2236.79 euros

soit au total 7863.70 euros

114 adhérents à jour de leur cotisation en 2020 (Tarifs en fin de bulletin)

Composition du bureau : Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Bernard André et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Jean Kerrien

Le mot du Président.

L'année 2020 restera marquée pour nous tous par l'épidémie de covid 19 dont l'issue et les conséquences restent incertaines. Malgré cela Vivre en Tarentaise a mené jusqu'au bout la distribution des dosimètres radon. Ces dispositifs nous ont été retournés, analysés et nous avons rédigé une synthèse des résultats que vous trouverez plus bas. Jamais une telle opération n'avait été menée dans notre vallée...

Parallèlement nous avons maintenu notre action de veille autant que possible sur les projets d'aménagement. Nous avons également contribué avant les élections municipales à plusieurs débats sur une charte de transition en Tarentaise. Ces réunions ont laissé des traces lors des campagnes électorales et ensuite plusieurs commissions développement durable ont vu le jour...Mais maintenant il faut passer aux actes...Nous venons de rappeler à plusieurs intercommunalités l'urgence de finaliser la voie verte qui doit relier Sainte Foy à Aigueblanche.

La commune d'Aime la Plagne nous a consulté au sujet des thèmes à aborder par la commission développement durable. La Commune de la Plagne Tarentaise a intégré deux personnes de la société civile au sein de la commission équivalente. Des observatoires environnementaux sont en place dans plusieurs stations de Tarentaise. Ils ont pour objet l'inventaire des données environnementales et la gestion des espèces présentes. Ces inventaires sont alimentés par les études d'impact lors de travaux d'aménagement. Courchevel nous a invité à faire partie du comité de pilotage de son observatoire. Plusieurs stations ont laissé l'accès gratuit aux remontées permettant de changer de site. Une bonne façon de limiter l'usage de la voiture. Nous avons été conviés par la SAP à une présentation du projet de remplacement/déplacement du télécabine de Bellecôte. Un échange courtois et positif.

Nous terminerons par une excellente nouvelle : **Monsieur le Préfet a rédigé un arrêté interdisant les atterrissages sur le dôme de vaugellaz** à la demande des communes des Chapelles et de Bourg saint Maurice. VET est intervenue dès sa création pour que l'altiport ne soit pas autorisé...Au fil des années les courriers et les pétitions se sont succédées. Il aura fallu plus de 40 ans pour que les randonneurs ne soient plus dérangés sur de merveilleux belvédère.

La situation sanitaire ne nous permet pas aujourd'hui de proposer une date pour l'assemblée générale. Merci de consulter notre site internet pour savoir quand nous pourrions fixer une date.

Il est bien entendu difficile de travailler dans le contexte actuel qui risque de durer encore plusieurs mois, mais nous ferons notre possible.

PACTE POUR UNE TRANSITION EN TARENTEISE.

Texte rédigé en concertation avec les le CLD et les mouvements associatifs et citoyens. Il a été soumis à de nombreux élus...

1°) Protection du cadre de vie et des milieux naturels

Protéger davantage les grands sites naturels (classement, réserves, arrêté de protection)

Réaliser l'inventaires des espèces naturelles de l'ensemble du territoire (par des naturalistes)

Lutter contre les nuisances sonores des engins motorisés (contrôles radars, gardes-champêtres...)

Réfléchir à la création de zones noires (sans lumière) pour protéger la faune

Signer la Charte du Parc national de la Vanoise (pour les communes concernées)

Développer l'élevage ovins et caprins pour lutter contre les friches

2°) Lutte contre le changement climatique

S'engager dans un Plan Climat Air Energie Territorial (par délégation aux Intercommunalités)

Adhérer au réseau ATMO pour faire des mesures régulières de la qualité de l'air

Réduire le CO₂ lié au transport des touristes : trains avec relais bus, étalement des séjours, réflexion commune avec les Remontées mécaniques pour cibler des clients moins lointains

Liaison ferroviaire cadencée entre Bourg Saint Maurice et Albertville

Terminer la voie verte

Généraliser le co-voiturage (aires, moyens d'affichage des destinations)

Intervenir sur le volet bâti : subventions pour les énergies renouvelables et l'isolation, exemplarité du patrimoine public, faciliter les rénovations énergétiques pour l'habitat privé

Développer la méthanisation (boue de station d'épuration, déchets de restauration collective, biodéchets...)

Etudier la faisabilité d'une centrale solaire photovoltaïque locale et de chaufferies collectives au bois (en reconstruisant une filière bois permettant de l'utiliser)

Explorer l'intérêt éventuel de forages en vue d'utiliser des pompes à chaleur ..

Limiter l'éclairage public la nuit

3°) Urbanisme

Moratoire sur les constructions neuves en station tant que l'existant n'est pas rempli et les possibilités réelles d'occupation (réseaux d'eau, routes...) vérifiées

Révision du SCOT à la baisse concernant les constructions nouvelles en station

Lancer de manière prioritaire des actions concertées sur les lits froids, au niveau des Intercommunalités

Mettre en conformité chaque PLU avec le SCOT

Assurer un suivi effectif du SCOT : intégrer des citoyens dans la Commission de suivi, publier annuellement un bilan des constructions nouvelles

Imposer les énergies renouvelables dans les constructions neuves ou les rénovations

Acheter des terrains / préempter pour construire des logements destinés aux habitants

Créer des logements collectifs intergénérationnels avec des jardins partagés

4°) Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Mettre en place la compétence GEMAPI à l'échelle Tarentaise. Aborder rapidement et lucidement la question de la gestion quantitative de l'eau

5°) Agriculture

Viser l'autonomie alimentaire en évitant les monocultures et en développant les circuits courts. Acquérir du foncier pour encourager l'installation de jeunes agriculteurs et la diversification des productions (maraîchage, fruits rouges...) Protéger et entretenir les vergers existants. Limiter les fauches précoces ou inutiles et l'épandage du lisier pour protéger la biodiversité

6°) Démocratie

Prévoir des budgets spécifiques pour l'animation et l'information des structures citoyennes. Informer et consulter régulièrement la population, à l'échelle de chaque Collectivité. Organiser des consultations publiques pour les grandes orientations. Augmenter le nombre de salles permettant les rencontres associatives

7°) Social et culture

Créer et soutenir un Centre socio-culturel par Bassin de vie (type EAC, AACM). Soutenir l'apprentissage du français langue étrangère sur tout le territoire. Être attentif à la lutte contre l'illettrisme. Accueillir dignement les

personnes exilées quel que soit leur statut. Vérifier si le seul hébergement d'urgence existant (à Moutiers et réservé aux saisonniers) est suffisant (en tenant compte des distances et des travailleurs non-saisonniers).

Prévoir une programmation culturelle harmonisée à l'échelle de la Vallée

8°) Orientation de la transition par la commande publique

Prévoir une part de bio dans les cantines. Contribuer à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les pays en développement par l'augmentation de quelques centimes du prix du m³ (loi Oudin-Santini de 2005). Recourir aux entreprises d'insertion et aux ateliers protégés (employant des personnes handicapées)

9°) Gestion des déchets

Organiser des actions de sensibilisation et d'éducation pour tendre vers le zéro déchets. Communiquer les chiffres du tri par site. Envisager des contrôles de tri sur les molochs avec affichage des résultats. Encourager le tri en Station : mettre à disposition des sacs de tri, afficher les consignes dans les logements en différentes langues, augmenter les points de collecte, conserver une part de la caution pour les mauvais trieurs... Communiquer régulièrement sur le thème du tri sélectif dans les bulletins des Collectivités. Installer des recycleries. Pousser les interdictions du plastique en sollicitant les hommes politiques au niveau national.

La Plagne. Remplacement du télésiège des Verdons par celui de la Lovatière

L'association Vivre en Tarentaise a consulté le dossier soumis à enquête publique. Elle constate qu'il s'agit de remplacer un télésiège par un autre plus moderne et de capacité de transport plus élevée.

Notre structure comprend bien l'enjeu constitué par cette nouvelle remontée sensée diminuer les queues et les temps de parcours pour les skieurs au sein de cette grande station.

Cependant il ne faut pas oublier que ce projet se déroule dans un site unique en Europe : la fameuse Cembraie sur gypse de la Plagne. Il n'y a sans doute pas d'autre site sur la planète présentant cette singularité. Différents scientifiques universitaires se sont intéressés à cet espace qui a déjà été pas mal artificialisé par la construction de la station. Récemment un projet de télécabine « Yéti » risquait d'impacter un grand nombre de plantes protégées et la CNPN a refusé de donner l'autorisation de destruction ou de déplacement nécessaire...

Le projet que l'on nous soumet aujourd'hui est probablement une conséquence de l'abandon du projet Yéti.

Cette fois l'impact sur le site paraît plus limité, mais il y a malgré tout 5 pylônes qui vont se trouver à proximité immédiate d'entonnoirs de dissolution qui sont par nature très friables. Des stations de plantes protégées sont présentes et devront être évitées par les engins de chantier... Dans la partie inférieure, la forêt verra une surface de 1800m² supprimée... L'avifaune très riche du secteur risque évidemment d'être perturbée et de ne pas se reproduire... Enfin il nous semble que l'étude d'impact aurait dû s'intéresser également à la recherche de champignons. Le site est réputé favorable au développement de champignons inféodés à ce type de sol et rares.

La saison actuelle ne se prête évidemment pas à une vérification de terrain ou à des recherches complémentaires...

Le domaine skiable de la Plagne s'est doté d'un observatoire environnemental qui accumule les données floristiques et faunistiques recueillies au cours des différentes campagnes d'aménagement. Tous ces renseignements sont précieux. Mais le rôle d'une association de protection est parfois de douter et de demander soit des informations complémentaires soit des mesures compensatoires...

Depuis plusieurs années la modernisation du réseau de remontées fait que les projets se succèdent et celui que nous examinons aujourd'hui est loin d'être le dernier. Les activités d'été se sont également adaptées et le VTT s'est développé parfois au détriment des cônes de dissolution.

L'association Vivre en Tarentaise veut bien croire que ces travaux envisagés se déroulent avec d'infinies précautions pour préserver les plantes, les oiseaux et le site géologique... **Mais elle aimerait qu'un arrêté préfectoral de protection de biotope vienne enfin encadrer les aménagements permis dans ce merveilleux site !**

Parallèlement une action de valorisation du secteur pourrait être menée en collaboration avec des naturalistes et des accompagnateurs afin de mieux faire connaître les particularités exceptionnelles de la Cembraie de la Plagne. Les premières dépositions que l'on trouve sur le site dédié à cette enquête publique démontrent soit la méconnaissance

totale de ces caractéristiques soit une indifférence coupable pour la préservation de la biodiversité et des curiosités géologiques. Quand on parle du recul de la biodiversité ce n'est pas toujours chez le voisin, cela existe également en Tarentaise.

Une nouvelle télécabine pour desservir Bellecôte ?

La SAP souhaite réaménager la partie supérieure de son domaine skiable. La télécabine du glacier de Bellecôte date des années 70, les télésièges qui le complètent sont soumis à des mouvements de sol du fait du recul glaciaire et de la fonte du permafrost. D'autre part à chaque grosse chute de neige la réouverture de la télécabine et du domaine skiable prennent du temps car beaucoup de neige s'accumule autour des gares de télésiège. Certaines pistes noires sont trop difficiles pour le public actuel. La SAP propose donc de décaler complètement la partie supérieure de la télécabine sur l'épaule gauche de Bellecôte à 3000m environ d'altitude. Tout le reste serait démonté et rendu à la nature. Au lieu de 4 remontées : une seule. Démontage des pylônes gommage des pistes et démontage de diverses cabanes.

Ce projet présente évidemment des points positifs puisqu'un espace non négligeable « sera rendu à la nature ». Le basculement sur le refuge de Plaisance sera beaucoup moins facile qu'auparavant puisqu'il nécessitera de remonter avec des peaux de phoque. La faune qui hiverne au-dessus de ce refuge ne s'en plaindra pas.

Mais là où la gare d'arrivée est prévue il y a un grand nombre de plantes protégées : 1300 pieds d'Androsace alpine principalement. La destruction de ceux-ci est interdite par la loi. L'implantation des pylônes impactera également différentes stations de plantes sous statut de protection. Une dérogation a été demandée à la CNPN.

Celle-ci dans sa réponse modère les affirmations de l'aménageur quant aux probabilités de reprise des végétaux qui vont être transplantés ou replantés via une récolte de graines. Elle note que l'existence de l'observatoire environnemental de la Plagne est un bon point mais que son existence est relativement récente et qu'il faudra juger de son action dans la durée. La commission émet finalement un avis positif à condition que l'espace « renaturé » soit l'objet d'une maîtrise foncière forte pour une durée de 30 ans.

On remarque que cette question ne semble pas avoir été abordée dans les déclarations des deux Conseils Municipaux concernés. Il s'agit pourtant d'un point essentiel puisqu'il s'agit de l'espace qui sera libéré de ses aménagements et qui recevra les plantes transplantées. Ce secteur se trouve sur le territoire de la commune de Champagny, mais sur des parcelles appartenant à l'ex commune de Macôt. C'est une situation classique en Tarentaise.

La gare d'arrivée serait très peu visible depuis l'église de Peisey ou ND des Vernettes. 16 m² paraît-il. C'est également un sujet sensible.

On notera que la future remontée sera beaucoup plus efficace que l'actuelle qui ne peut fonctionner rapidement en cas de mauvais temps. D'autre part le débit de 1700 personnes à l'heure paraît impressionnant. Quelles seront les conséquences d'une telle fréquentation à près de 3000m d'altitude ? En cas de mauvais temps comment rapatrier rapidement un tel nombre de personnes plongées en milieu hostile loin de l'urbanisation de la Plagne ?? Quel sera l'accroissement du ski hors-piste avec son impact sur la faune ? Cet aspect des choses ne semble pas avoir été évalué ou évoqué dans l'étude d'impact.

La SAP a eu la bonne idée d'inviter l'association Vivre en Tarentaise à une présentation du projet le 15 juin 2019. C'est un geste positif et la réunion s'est déroulée dans une ambiance cordiale.

L'association Vivre en Tarentaise reste inquiète malgré tout sur plusieurs points :

1°) Nous connaissons le déclin actuel de la biodiversité à l'échelle planétaire. Celui-ci existe aussi en Tarentaise même s'il ne saute pas aux yeux du grand public. A chaque projet d'aménagement dans les stations de ski il y a des plantes rares qui sont sacrifiées pour entretenir ou développer l'outil économique. Chaque grande station met en place un observatoire environnemental, mais l'accès aux données recueillies est souvent restreint. Pourquoi ne pas faire bénéficier les organismes nationaux des relevés naturalistes effectués. Le conservatoire botanique alpin n'est pas destinataire des informations collectées lors des différents aménagements. Dans le projet qui nous intéresse aujourd'hui le nombre de plantes et de stations qui vont être détruites est vraiment très élevé. L'opération de replantation et de déplacement qui va être tentée fera l'objet d'un suivi environnemental. Il serait bon que cette opération au fil des années soit complètement transparente afin que cette expérience puisse éclairer éventuellement des

choix sur d'autres projets. Pourquoi pas un observateur extérieur à la station : conservatoire du patrimoine de Savoie, PNV, ONF...

2°) La maîtrise foncière pour une durée de 30 ans est une condition posée par la CNPN à la mesure dérogatoire. L'association Vivre en Tarentaise souhaite donc que le secteur rendu à la nature fasse l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope précisant ce que l'on peut y faire ou ne pas faire. Cela nous paraît indispensable. Nous tenons également à rappeler une nouvelle fois que nous attendons la rédaction d'un arrêté de protection de biotope sur la Cembraie de la Plagne qui présente des caractéristiques géologiques et naturalistes exceptionnelles. La rédaction de ces deux documents avec l'aide de la SAP et des administrations nous semblerait une compensation à la hauteur des dommages causés à la biodiversité par les travaux projetés.

La gare amont de la télécabine sera légèrement visible depuis la vallée de Peisey-Nancroix. Compte tenu de la présence des sites protégés et de la qualité des paysages de cette vallée il serait bon de masquer cette gare d'arrivée par un mur en pierre locale aux contours aléatoires qui éviterait cette artificialisation.

Rassemblement motorisé aux Coches le 17.08.2020

Monsieur le Maire, à la suite de la tenue du rassemblement d'engins motorisés qui s'est tenu aux Coches le 16 août 2020, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons reçu plusieurs messages de personnes se plaignant des émissions sonores générées par la circulation des motos ou des voitures dont les silencieux n'étaient sans doute pas réglementaires. Nous tenons à vous confirmer la réalité de ces nuisances. L'espace concerné est considérable : d'Aime à Bourg Saint Maurice et particulièrement les hameaux de Bellentre, de Bourg saint Maurice et de Landry et ce durant au moins une journée. Nous avons déjà écrit à Monsieur le Maire de Bellentre il y a quelques années en suggérant que l'on fasse évoluer cet événement en promouvant des engins peu ou pas bruyants.

La LOI n° 2018-701 du 3 août 2018 réprime les comportements qui portent atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique. Il est évident que de nombreux véhicules auraient pu être verbalisés par les forces de l'ordre. Il y a déjà trop souvent dans ce domaine des comportements à la limite de la délinquance, est-il bien nécessaire de les encourager alors qu'il conviendrait de réfléchir aux raisons qui amènent ces personnes à provoquer le reste de la population ?

D'autre part, la Tarentaise s'est dotée d'un **Contrat Local de Santé**. Parmi les objectifs de ce cadre on trouve la lutte contre le bruit.. Il s'agit aussi d'une des **priorités de l'Agence Régionale de Santé...**

Par ailleurs chacun voit bien que **la fin des moteurs thermiques est programmée**. Il est donc permis de penser qu'il serait bon de faire la promotion d'engins alternatifs ou des moyens de transports collectifs. Notre vallée touristique tente de développer les circuits en vélo à assistance électrique et cette activité est en pleine croissance. Mais il paraît évident qu'elle peut difficilement se pratiquer dans un environnement bruyant qui nuit à la sécurité et à la contemplation....

Une partie des organisateurs se réclamerait d'objectifs humanitaires et le corps des pompiers y serait associé. Nous regrettons qu'une corporation au service de la population cautionne ainsi des comportements trop souvent répréhensibles...

Avant les élections municipales le CLD-Conseil des acteurs avait travaillé avec de nombreuses associations ou groupes citoyens à une charte de transition pour la Tarentaise. Ce document vous avait été transmis et vous aviez proposé au représentant de Vivre en Tarentaise d'intégrer la commission développement durable. Le paragraphe relatif à la lutte contre les nuisances sonores avait, comme les autres rubriques, fait l'unanimité.

Le prochain épisode est déjà programmé durant l'été 2021. Nous voulons croire que d'ici là la commission développement durable que vous deviez mettre en place pourra réfléchir à l'intérêt de maintenir en l'état une telle manifestation bruyante.

Baptême de l'air en hélicoptère à Landry

Monsieur le Maire, une fois de plus un baptême de l'air en hélicoptère a été proposé à divers touristes fortunés aux dépens des habitants du secteur de Landry qui ont été soumis aux nuisances sonores le 15 août dernier.

La Tarentaise s'est dotée d'un **Contrat Local de Santé**. Parmi les objectifs de ce cadre on trouve la lutte contre le bruit.. Il s'agit aussi d'une des **priorités de l'Agence Régionale de Santé...**

Il est permis de se demander s'il est bien utile de faire la promotion d'un engin, utile pour les secours certes, mais dont l'usage ne peut être développé sans multiplier les nuisances imposées à la population. La consommation de carburant associée ne peut que nous interroger à l'heure où l'on essaie de convaincre chacun qu'il faut économiser les carburants fossiles et passer progressivement aux véhicules électriques.

Une partie des organisateurs se réclamerait d'objectifs humanitaires et le corps des pompiers y serait associé. Nous regrettons qu'une corporation au service de la population cautionne ainsi des comportements qui relèvent « du monde d'avant ».

Avant les élections municipales le CLD-Conseil des acteurs avait travaillé avec de nombreuses associations ou groupes citoyens à une charte de transition pour la Tarentaise. Ce document vous avait été transmis. Le paragraphe relatif à la lutte contre les nuisances sonores avait, comme les autres rubriques, fait l'unanimité.

Vous avez sans doute suivi l'actualité qui a mis en avant récemment la condamnation de l'état pour son inaction en matière de rodéos motorisés..

Nous avons déjà tenté par le passé de convaincre la municipalité de Landry d'abandonner cette manifestation au profit d'autres engins moins bruyants et moins polluants. Pourquoi ne pas utiliser des montgolfières par exemple ?

Etes vous concernés par la pollution au radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel qui provient des roches granitiques. Dans ces roches on trouve une petite quantité d'uranium qui se désintègre en produisant ce gaz. Même si en apparence il y a peu de granit en Tarentaise il faut savoir que le radon est capable de traverser de grosses couches de sédiments. A Aix les bains il y a une petite partie du centre ville qui est concernée par cette pollution qui traverse 2000 m de dépôts...

Le radon est responsable de plusieurs milliers de décès par cancer du poumon tous les ans en France. C'est la deuxième cause derrière le tabac pouvant provoquer cette maladie.

En France toutes les régions ne sont pas concernées. Il existe trois catégories selon le degré d'exposition et la Tarentaise est classée en risque trois pour la plupart de ses communes. Le risque 3 est le niveau le plus élevé hélas.

Mais certaines communes classées en risque 2 comportent des habitations contenant trop de radon....La géologie n'est pas uniforme à l'échelle de nos communes de montagne....

Durant l'hiver 2019/2020 l'association Vivre en Tarentaise en lien avec l'Agence régionale de santé a distribué 150 dosimètres à des personnes volontaires pour faire tester leur logement. Cette opération était menée dans le cadre du contrat local de santé animé par l'APTV. Il en ressort que 27% de ces habitations contiennent trop de radon. Difficile de dire si l'échantillon est représentatif de la Tarentaise...Mais une quinzaine d'habitations présentent des taux vraiment élevés : jusqu'à 4100 Bq/m³.

La quantité de radon dans l'air est exprimée en Becquerel par m³ (Bq/m³). En France on considère que la valeur acceptable est de 300 Bq/m³. C'est le seuil à ne pas dépasser dans les locaux accueillant du public : les écoles par exemple. Il existe également une concentration maximale à ne pas dépasser dans l'eau potable. Cette mesure est également obligatoire pour toutes les communes.

Le radon pénètre dans les maisons par le sous-sol. Soit il arrive facilement via la terre battue dans la cave, soit il traverse la dalle plus ou moins poreuse coulée sur le sol. Il migre également dans les murs au contact de la terre ou de la roche. La présence des différentes conduites dans la partie inférieure de la maison favorise également la pénétration de ce gaz radioactif. Souvent l'étanchéité entre le dallage et les canalisations est insuffisante....

On trouve ce gaz aussi bien dans les maisons récentes que dans des locaux anciens. Les lieux voisins peuvent présenter des niveaux de risque très différents. Ce n'est pas parce qu'il n'y en a pas chez le voisin que vous n'êtes pas concernés et inversement.

Comment savoir si notre logement est sain dans ce domaine ? Il faut acheter un dosimètre que l'on trouve sur internet pour 26 euros. On le place dans une pièce de vie durant deux mois en période chauffe, donc en hiver. On l'envoie au laboratoire et on reçoit le résultat quelques semaines après. Le chauffage accroît la concentration du gaz radioactif car il provoque une légère dépression au sol qui aspire le radon. La présence d'un poêle à bois avec une arrivée d'air

insuffisante est souvent un facteur aggravant. Du fait de l'arrivée d'air inappropriée la pièce est mise en dépression et aspire le radon... Cela arrive également avec une VMC simple flux si les arrivées d'air sont insuffisantes...

Que faire si le taux de radon chez soi est supérieur aux normes ? Il est vraiment conseillé de ne pas prendre cette question à la légère et de faire le maximum pour revenir en dessous des 300 Bq/m³. La ventilation est évidemment la base de la remédiation, mais il faut aussi s'intéresser aux voies de pénétration du gaz dans l'habitation : terre battue, parpaings poreux dans le sous-sol, maison semi enterrée... Il existe des mastics d'étanchéité, des membranes étanches au radon, des isolants thermiques imperméables également à ce gaz radioactif. Mais souvent l'installation d'une ventilation à double flux permettra d'améliorer sensiblement la qualité de l'air que vous respirez. Il faut impérativement choisir un modèle avec deux moteurs dont les vitesses de rotation sont indépendantes. On utilisera cette propriété pour insuffler davantage d'air que l'on en extrait. La surpression ainsi créée empêche le radon d'arriver dans votre lieu de vie. Cette VMC réchauffe l'air insufflé grâce à la chaleur récupérée dans l'air expulsé.

Alors l'hiver prochain n'hésitez pas testez votre logement !

Si jamais vous construisez une maison neuve n'oubliez pas de prévoir un vide sanitaire ventilé ou bien posez une membrane antiradon avant toute chose c'est-à-dire sous les fondations. C'est beaucoup plus cher de corriger que de prévenir !

Sensibilisation à la présence du radon dans l'habitat en Tarentaise

A la suite de mesures ponctuelles réalisées en 2018 et 2019 l'association Vivre en Tarentaise avait alerté l'Agence régionale de santé car de nombreux logements semblaient au-dessus des **normes conseillées en matière de radon à savoir 300 Bq/m³**. Durant l'été 2019 VET a été contactée par l'association Consommation logement et cadre de vie qui avait été chargée d'une campagne de mesures en Tarentaise par l'ARS. Finalement CLCV a fourni à VET tout le matériel documentaire et l'association tarine s'est chargée de la distribution d'environ 150 dosimètres. Cette opération était prévue dans le cadre du Contrat local de santé de Tarentaise animé par l'APTV , *contrat auquel plusieurs membres de VET ont collaboré*. **115 heures de travail ont mobilisé différents membres de l'association pour cette opération.**

Différents articles ont été publiés dans la presse. Toutes les communes ont été informées. France bleue a également relayé l'opération. Les réseaux associatifs et citoyens, les connaissances personnelles ont permis de trouver 150 volontaires pour tester leur logement. Il n'y a pas eu de communes ou de sites prioritaires.

Le 15 janvier la quasi-totalité des dosimètres avait été affecté. La récupération n'a pas toujours été facile et il a fallu relancer à plusieurs reprises différentes personnes.

Il n'a pas été possible de récupérer 3 dosimètres pour le moment.

Il apparait qu'environ 27 % des logements sont au-dessus des normes conseillées. La valeur moyenne des mesures s'établit à 312 Bq/m³.

20 logements entre 300 et 500 Bq/m³.

13 entre 500 et 1000 Bq/m³. (Montvalezan, La Léchère, Aime, salins, Bourg Saint Maurice, la Côte d'Aime,

8 au-dessus de 1000 Bq/m³ (Landry : 1727 Bq/m³ , Bellentre : 1094 Bq/m³ , Bozel : 1981, Champagny: 1756, Bq/m³ Villaroger: 4114 Bq/m³. On peut remarquer également que dans 4 ou 5 cas des logements très proches présentent des taux très différents... Il faut donc être très prudent dans le lien entre localisation géographique et présence du radon. La valeur qui suit le nom de la commune est le taux maximum relevé dans cette commune.

On trouve aussi des valeurs trop élevées en certains points des communes de Celliers La Léchère, Bonneval, Courchevel, Montvalezan, Villaroger, Aime, Bellentre, La côte d'Aime, Seez, Bourg saint Maurice, Les Chapelles, Landry. **Mais il ne faut pas généraliser.....**

Beaucoup de personnes ont bien reçu cette opération et nous ont remerciés. D'autres se sont cantonnées dans une position de refus ou d'incrédulité... Certains sans doute ayant peur d'avoir à faire effectuer différents travaux dans leur logement. (**Voir la suite sur notre site internet**)

Projet d'urbanisation « Ecrin Blanc » à La Rosière -Montvalezan.

L'association Vivre en Tarentaise a consulté le dossier proposé au public afin de permettre le défrichage de 15 000 m² de forêt et la construction du projet immobilier « Ecrin Blanc ».

Elle constate qu'il s'agit encore d'un projet d'extension d'urbanisation en altitude alors qu'il existe de nombreux lits froids en station. Ce projet fait suite à celui du Club Med qui est en voie d'être terminé.

Le SCOT Tarentaise attribue à chaque station de ski un portefeuille de nouveaux lits à construire dans les 15 prochaines années. Il aurait été bon d'informer le public de la situation de la Station de la Rosière vis-à-vis du quota attribué. D'autre part la population de la vallée est de plus en plus indignée de voir le bétonnage qui se poursuit en altitude alors qu'il existe déjà de très nombreux logements vides et non loués. Récemment lors d'une réunion du Conseil Local de Développement de Tarentaise Vanoise consacrée à un Pacte pour la Transition en Tarentaise une majorité assez large a réclamé que les attributions de lits nouveaux en station soient revues à la baisse et que le SCOT soit révisé à cette fin.

Il ne semble pas qu'un bilan énergétique de cette nouvelle construction ait été réalisé. D'autant que cette forêt est par définition un puits de carbone... La Tarentaise a un bilan CO₂ catastrophique lié en grande partie à l'acheminement des touristes, le plus souvent en avion ou par la route. A ce jour, alors que le réchauffement climatique paraît évident pour tout le monde, aucun consensus n'a pu être dégagé entre les différentes collectivités afin d'élaborer un « Plan Climat Air Energie Territorial ». Compétition entre stations, foi dans le développement perpétuel, aveuglement ???

La question des transports collectifs est un sujet vital pour toutes les stations de ski de Tarentaise. Faute de trains rapides et fréquents toute augmentation de fréquentation se traduit par des émissions de CO₂ supplémentaires et donc un enneigement de plus en plus aléatoire. L'étalement des départs et arrivées est nécessaire pour permettre l'utilisation de ces transports collectifs afin de limiter les émissions polluantes. Qu'est ce qui est envisagé à Montvalezan ?

La forêt que l'on envisage de raser est un lieu de reproduction pour le Tétraz Lyre qui est un oiseau emblématique en Tarentaise. La survie de cette espèce est rendue problématique par le développement des surfaces artificialisées en altitude. Le maintien de la biodiversité est-il un sujet important dans notre vallée ?

La ressource en eau potable de la commune de Montvalezan est-elle suffisante pour permettre les extensions envisagées ? On sait bien que la commune s'alimente de plus en plus sur le canal EDF reliant Sainte Foy au lac de Roselend. Et si ce cordon ombilical venait à être coupé ?

La capacité de traitement de la station d'épuration de Bourg Saint Maurice est-elle assez grande pour gérer ce nouvel afflux d'eaux usées ?

La canalisation d'eaux usées qui relie Montvalezan à Bourg Saint Maurice en passant par Seez a par le passé déjà été obstruée. D'où un relargage dans l'Isère des effluents. Est-ce que des travaux ont été menés pour éviter le renouvellement de ce problème ? Le ruissellement induit par le remodelage et l'imperméabilisation du sol ne risque-t-il pas d'induire des coulées de boue ? L'imperméabilisation de nouvelles surfaces a déjà posé de grosses difficultés sur les torrents de la Provenchère (affluent de l'Isère) et le Nant de la Devanchaz (affluent du torrent des Moulins). Ces 2 torrents ont déjà été gravement déstabilisés. On peut craindre l'accentuation de ces phénomènes pourtant déjà vécus...

Les deux projets « Club Med » et « Ecrin Blanc » ne vont-ils pas porter atteinte à l'image familiale de ce site touristique ? Quel sera l'effet cumulé de ces deux réalisations ? Ne risque-t-on pas de voir une partie de la clientèle fuir ?.. La forêt reste un milieu attractif pour chacun. Est-ce un bon calcul de la remplacer par du béton ?

L'association Vivre en Tarentaise estime que la réalisation successive des deux projets évoqués précédemment n'est pas raisonnable. Elle souhaite donc l'abandon pur et simple du projet de modification du PLU qui aurait évidemment un impact négatif sur le paysage environnant.

Gestion des chantiers et de leurs déchets. (Montvalezan)

Monsieur le Maire, Avant les élections des groupes citoyens en Tarentaise ont débattu d'une charte de transition proposée par une cinquantaine d'associations nationales afin de l'adapter aux enjeux de notre vallée. Nous avons été surpris de l'impatience et de l'évolution des esprits en matière d'environnement. Nous nous permettons de vous faire part de ce sentiment car plusieurs habitants de votre commune se sont adressés à l'association Vivre en Tarentaise car ils sont lassés d'observer la multiplication des chantiers sur la commune dont vous avez la gestion. Ils sont choqués de voir que les mauvaises habitudes de quelques entreprises perdurent. Des déchets du bâtiment qui devraient être conduits en déchetterie sont trop souvent enfouis : tuyaux en plastique, gaines, morceaux de moquette, parpaings... La station de ski de la Rosière a une réputation familiale et possède l'avantage de la proximité d'espaces naturels encore préservés. Mais différentes personnes ont été scandalisées d'observer une coupe excessive d'arbres afin d'élargir un chemin. L'ONF n'avait apparemment pas envisagé telle ampleur dans ces travaux. De plus comme dans d'autres lieux de la vallée il y a des stockages provisoires qui durent des années...Exemple le tas de profilés en bois destinés à créer des rails de sécurité.

Le chantier du « club med » a laissé échapper des déchets de toute sorte lors d'épisodes de foehn. Le paysage s'est retrouvé parsemé de lambeaux de laine de verre.. Les ouvriers du chantier étaient obligés, semble t-il, de recourir à la forêt pour leurs besoins naturels... Cela ne nous semble pas digne d'une opération de cette dimension..

Au-delà de ces incivilités il y a bien sûr des questions d'une autre ampleur comme le réchauffement climatique, la question des lits froids, la mise en place de transports en commun pour acheminer nos visiteurs, la protection de nos grands sites naturels.. Elles devront être abordées sans doute à l'échelle de la Tarentaise. Nous espérons que les nouvelles équipes municipales ou intercommunales auront à cœur d'affronter ces défis majeurs pour nos enfants.

Microcentrales

Recours gracieux contre l'arrêté autorisant une microcentrale supplémentaire sur le Ponthurin.

Monsieur le Préfet, nous avons pris connaissance de l'arrêté autorisant la construction d'une nouvelle microcentrale sur le Ponthurin affluent de l'Isère. Nous tenons à vous faire part de notre déception car les remarques de notre association ne semblent pas avoir été prises en compte à ce jour.

En effet, l'étude d'impact aurait pu être complétée par des visites de naturalistes au fil des mois pour s'assurer de l'absence d'éléments floristiques ou faunistiques remarquables dans l'emprise des futurs travaux.

L'inventaire imposé des stations de buxbaumie verte est bienvenu, mais il aurait du être effectué avant le début de cette enquête publique. Si les travaux envisagés imposaient la destruction de différentes stations de cette plante protégée il faudrait suspendre les travaux en attendant la réponse de la CNPN..

La présence d'invertébrés rares n'a pas été recherchée alors qu'elle est avérée dans le Nant Bénin affluent du Ponthurin.

Le débit réservé est strictement limité à 10% alors que le cours d'eau subit déjà de nombreux prélèvements en amont et en aval. Même si cette valeur est un seuil réglementaire il n'est pas interdit de la revoir à la hausse de façon à garantir le maintien des surfaces mouillées aujourd'hui.

Le débit n'a malheureusement pas fait l'objet de mesures effectives et a été « modélisé » en fonction de données relativement anciennes. Les relevés des précipitations de la station météorologiques de Bourg Saint Maurice montrent une courbe de tendance à la baisse...

Ce projet a été présenté il y a plusieurs années comme l'un des éléments d'un projet plus vaste incluant l'artificialisation du nant Bénin. Aujourd'hui il est avancé que les eaux du nant Bénin viendraient gonfler le débit résiduel du Ponthurin et ainsi améliorer le débit réservé. Seulement les associations n'ont aucune assurance de la pérennité de cette situation. Et d'autre part il est permis de penser que le projet de départ prévoyant l'équipement du Nant bénin a été divisé en deux étapes pour rester dans le cadre de la procédure actuelle....

Les mesures compensatoires imposées par votre arrêté nous paraissent bien faibles, compte tenu de la dénaturation complète de l'un des affluents les plus importants de l'Isère. Les 10 000 euros consacrés à la restauration d'un milieu humide apparaissent dérisoires face au coût de réalisation du projet. Pourquoi ne pas profiter de la bonne volonté de la société GEG pour financer la levée d'infranchissables dans la partie inférieure du lit ?

Les dossiers proposés lors de l'enquête publique d'une part sur le site internet et d'autres part dans les mairies n'étaient pas identiques...Et cela nous semble être une irrégularité de procédure.

Un moyen de rassurer le monde associatif quant au maintien d'un débit « raisonnable » dans le cours d'eau affecté serait de rédiger un arrêté de protection de biotope garantissant l'intégrité du nant Bénin qui a comme vous le savez obtenu le label rivière sauvage.

Aussi nous avons l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous demander de corriger ou de retirer votre arrêté afin de répondre aux insuffisances que nous soulignons. Notre association se réserve le droit évidemment de compléter son argumentation.

Depuis un recours en annulation a été déposé par FNE Savoie contre cet arrêté. Un nouveau maire a été également élu dans la commune. Affaire à suivre.

Microcentrale sur le ruisseau des Villards à Bonneval Tarentaise.

A la suite de nombreux projets de microcentrales en Tarentaise nous avons choisi d'essayer de faire un exemple et de déposer un recours contre l'arrêté du préfet autorisant l'équipement de ce cours d'eau. L'étude d'impact avait scandalisé les professionnels que nous avons contacté et des observations de terrain géolocalisées avaient montré les lacunes de cette étude. Malheureusement le tribunal administratif n'a pas voulu prendre en compte nos arguments. Il a affirmé que les milieux protégés que nous avons détectés n'avaient pas été impactés. Nous aurions du faire venir un huissier pour constat ...Mais il nous avait déjà fallu indemniser les différents botanistes... Peut-être aurait-il fallu faire appel, mais l'état de nos finances ne nous y a pas encouragé...

Transition du tourisme en Tarentaise

Contribution de Vivre en Tarentaise à une réunion organisée par Mountain Wilderness et Pacte Tarentaise

L'association Vivre en Tarentaise porte un regard critique depuis plus de 40 ans sur l'évolution de la Tarentaise. Il est clair que les problèmes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'il y a trente ans. La croissance touristique atteint sans doute ses limites en hiver.

Voici quelques points que nous voulons souligner...

La Tarentaise a fait réaliser un bilan carbone il y a plus de dix ans maintenant et nos élus n'ont toujours pas eu le courage ou la volonté d'aborder de front l'impact climatique très lourd généré par le transport des touristes sur de longues distances. Les grandes stations de Tarentaise ont de très grands domaines skiabiles, avec des remontées mécaniques qui nécessitent entretien, renouvellement etc.. Le coût du forfait limite la fréquentation de ces stations à des personnes ayant de gros revenus. La clientèle française est très loin de pouvoir remplir l'ensemble du parc de logements construits. Il faut donc faire appel à des personnes qui viennent des « 4 coins » de la planète avec un recours à l'avion qui pèse très lourd dans notre empreinte carbone. C'est de loin le poste le plus générateur de CO₂ dans cette vallée... Que faire ? Il serait possible d'utiliser davantage la voie ferrée mais cela suppose d'organiser les arrivées et les départs tous les jours semaine en prévoyant le démarrage des cours de ski des locations, des ménages en fonction...D'autre part cela suppose le rétablissement de trains de nuit à destination des grandes villes d'Europe. Idem pour les TGV... Ce n'est pas la politique qui a été menée récemment hélas. La liaison entre Chambéry et Lyon est freinée par un tronçon de voie unique dont l'avenir semble lié au projet Lyon Turin... L'amélioration de ce tronçon devrait être une priorité !

La mise en place d'un réseau de transport en commun à l'échelle Tarentaise est une nécessité. Ne rêvons pas, il ne suffira pas de remplacer nos voitures par des véhicules électriques. Il faudra utiliser les transports en commun !

N'est-il pas temps de relancer les classes de neige qui ont largement déserté la Tarentaise faute de centres adaptés et de prix abordables ? La proximité de la clientèle devrait devenir une cible prioritaire.

La qualité de l'air. Durant le confinement nous avons pu constater une nette amélioration de la qualité de l'air en Tarentaise. La disparition quasi-totale de la circulation y était pour quelque chose... Mais nous n'avons toujours pas de balises de mesure en continu des différents polluants. Il faut espérer que nos collectivités adhèrent enfin collectivement au réseau ATMO. Cela permettre à tous les acteurs d'avoir des données objectives et d'envisager des axes de progrès : transport en commun, poêle à bois performants etc. **N'oublions pas que l'on vient souvent en montagne pour y trouver calme et air pur !**

Le SCOT Tarentaise prévoit la construction de 47 000 nouveaux lits dans les quinze prochaines années. Cela paraît complètement aberrant sachant que la plupart des appartements restent vides une grande partie de l'année... On connaît le mécanisme de construction de ces parcs immobiliers. Une personne achète un logement en station grâce en partie à un crédit d'impôt royal et s'engage à le louer pour neuf ans... Evidemment au bout de ces années le propriétaire ne loue plus et le parc locatif de la station diminue et donc on construit de nouveaux lits... Jusqu'à quand ? (Il y a bien sûr aussi des logements trop petits, non rénovés etc). Chacun voit bien qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. Une station de ski a besoin d'un parc locatif pour pouvoir fonctionner. Il ne serait pas scandaleux de créer un statut spécial pour les résidences en station de ski. Celles qui ont été acquises grâce à un crédit d'impôt auraient l'obligation d'être mise en location durant un mois ou un mois et demi chaque année. Après tout le contribuable français a payé son écot à la construction de beaucoup de ces logements. Ne devrait-il pas être considéré comme copropriétaire ?... Qui aura le courage d'aborder ce problème fondamental ?

La Tarentaise n'échappera pas à la diversification des activités proposées. Cela a d'ailleurs commencé. Dans cette optique il faudra veiller à protéger ce qui reste de naturalité. Protection des paysages, restriction de la circulation motorisée. Les 3 cols alpins fréquentés par de nombreux cyclistes ne pourraient-ils pas être réservés aux vélos une fois par semaine ? Quel avenir pour les motos bruyantes qui déferlent sur ces cols alors que nous devons nous tourner vers les véhicules électriques ? A quand des zones de tranquillité prévues par la convention alpine ? Le confinement nous a permis de goûter de nouveau au silence en Tarentaise... Une gestion concertée des grands sites, une meilleure mise en valeur des patrimoines tarins. Est-ce que nos collectivités ne devraient pas signer massivement la charte du Parc National de la Vanoise et redémarrer ainsi une collaboration indispensable pour la mise en valeur de la flore et de la faune. Mais disposons-nous de salles en quantité suffisante pour pratiquer diverses activités sportives, artistiques, ludiques... ? A quand une ou deux maisons de pays présentant notre patrimoine, des films, de la documentation, proposant des circuits, des débats... ??

Le vélo à assistance électrique se développe très vite et permet la découverte de la montagne d'une autre façon. Mais attention à l'impact sur les sols et à la compatibilité avec la randonnée à pied. Il semblerait raisonnable d'interdire sur certains sentiers les VAE. Il faut veiller à ne pas dégrader des sites exceptionnels en créant des pistes de descente à la pelle mécanique... Voir ce qui se passe autour de la Cembraie de la Plagne.

Les activités culturelles existent mais il est difficile de savoir ce qui est présenté et où ? A quand un site internet rassemblant cette offre au sens large ? A quand une programmation à l'échelle Tarentaise de concerts, de spectacles, de conférences de débats ou autres.....

L'été dernier plusieurs stations ont ouvert gratuitement les remontées permettant la liaison entre fond de vallée et station ou entre différents sites d'une station. Cela favorise la pratique des activités proposées à « tous les étages » et contribue à gommer le vieux conflit entre le haut et le bas... A rééditer donc.

L'agriculture tarine se réduit trop souvent à l'élevage. Beaucoup de jeunes aimeraient s'installer pour faire du maraichage, des fruits rouges de l'arboriculture, du vin... mais l'accès au foncier est très limité. Pourtant l'adret de Tarentaise dans sa partie inférieure nous propose une sérieuse marge de manœuvre. Des friches qui se développent sur des terrains extrêmement morcelés. Pourtant un article du code rural permet d'obliger les propriétaires de terrains de friches à les remettre en culture. Qui aura le courage d'utiliser cet article soumis déjà à plusieurs élus ?

L'utilisation de **l'énergie solaire en Tarentaise** reste marginale alors que cette vallée dispose d'un très bon ensoleillement et de l'altitude qui permet d'augmenter un peu le rendement de tous les panneaux.

A quand la construction de centrales photovoltaïques sur des friches ? A quand l'obligation d'une contribution solaire à la consommation énergétique des habitations. Un chauffe-eau solaire permet d'avoir de l'eau chaude durant 7 à 8 mois par an... Avec 15 m² de panneaux photovoltaïques une famille produit davantage que sa consommation. (Hors chauffage).

Nos déchets pourraient être mieux triés. C'est vrai pour la population permanente mais encore plus pour nos visiteurs qui trop souvent trient mal ou peu.. Un gros et difficile chantier !

La Tarentaise dispose de beaucoup d'atouts pour devenir un lieu d'éducation et de sensibilisation aux questions d'environnement. A nous de saisir la balle au bond !

Deux textes importants qui méritent d'être connus :

Loi sur les rodéos motorisés (Extrait)

Comportements compromettant délibérément la sécurité ou la tranquillité des usagers de la route

« Art. L. 236-1.-I.-Le fait d'adopter, au moyen d'un véhicule terrestre à moteur, une conduite répétant de façon intentionnelle des manœuvres constituant des violations d'obligations particulières de sécurité ou de prudence prévues par les dispositions législatives et réglementaires du présent code dans des conditions qui compromettent la sécurité des usagers de la route ou qui troublent la tranquillité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Article du code rural permettant de remettre en culture les parcelles en friche.

Article L125-1 Modifié par [LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 \(V\)](#) (Extraits)

Sans préjudice de l'application des dispositions des [articles 188-1 à 188-10](#) du code rural relatives au contrôle des structures des exploitations agricoles, toute personne physique ou morale peut demander au préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée depuis au moins trois ans par comparaison avec les conditions d'exploitation des parcelles de valeur culturale similaire des exploitations agricoles à caractère familial situées à proximité, lorsque, dans l'un ou l'autre cas, aucune raison de force majeure ne peut justifier cette situation. Le délai de trois ans mentionné ci-dessus est réduit à deux ans en zone de montagne.

Voie verte Sainte Foy Aigueblanche.

Messieurs les Présidents, Nous avons attiré votre attention il y a plus d'un an sur la nécessité de réaliser dans les meilleurs délais le tracé complet de voie verte entre Sainte Foy et Aigueblanche.

Depuis le temps a passé, de nouveaux élus ont pris leurs fonctions depuis peu et nous nous trouvons dans une situation sanitaire inédite qui nous incite à prendre la plume car ce dossier nous paraît de plus en plus urgent.

Nous tenons à souligner une fois de plus si cela est nécessaire l'intérêt de réaliser ce tracé dans les meilleurs délais. Nous n'avons pas encore eu le temps ou l'occasion d'échanger avec vous sur ce dossier si important pour notre vallée. Mais beaucoup de personnes s'accordent à constater l'excellente fréquentation estivale de la Tarentaise durant l'été 2020. Le cyclisme assisté électriquement ou non est en pleine expansion et nous attendons encore le jour où il sera possible d'échapper au flot de voitures et de motos pour parcourir notre belle vallée.

En Haute Tarentaise une grosse partie du travail a été réalisée et nous espérons que le dernier tronçon verra le jour d'ici un an.

La réalisation du tronçon Aime Centron est évoquée depuis presque dix ans et nous n'avons hélas pas avancé... Notre préférence irait bien sûr à un tracé évitant le centre d'Aime et restant près de l'Isère. Il nous semble préférable d'éviter au maximum les ruptures de pentes. Nous disposons de documents datant de 2012 où le tracé était déjà chiffré. Nous avons du mal à comprendre pourquoi ce projet déjà élaboré il y a 8 ans n'a pas avancé depuis !

Pour le tracé entre le tunnel du Siaix et Moutiers, nous avons eu plusieurs échanges avec les services et le président de l'intercommunalité. Mais nous espérons que la programmation prévue sera bien mise en œuvre dans les délais prévus voire pourra être accélérée.

Lors d'un échange avec le président de la CCVA la réflexion sur le tronçon entre Moutiers et Aigueblanche semblait bien avancée mais, concrètement, est-il possible de savoir où en sont les travaux ?

Dans le cadre du nécessaire développement du tourisme d'été en Tarentaise, la création de cette liaison cyclable hors du trafic routier et loin du vacarme des motos, permettrait de redécouvrir notre vallée tout autrement que comme un itinéraire automobile obligé vers un ailleurs (col, station, etc.).

D'autre part il est évident que de nombreuses personnes utiliseraient cette voie pour effectuer leurs trajets domicile travail à vélo en toute sécurité au moins durant une partie de l'année.

Aussi nous espérons, Messieurs les Présidents, que vous voudrez nous informer de vos intentions en la matière. Nous vous adressons Messieurs les Présidents nos sincères salutations.

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr

Visitez le site : vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2021

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 15 €/an tarif couple: 25 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:..... mail

Téléphone:..... Courriel